

Formulaires et guides en ligne

Pour vous aider dans la procédure judiciaire, les Services judiciaires ont mis en ligne tous les formulaires au format PDF remplissable.

Vous devrez peut-être installer une version gratuite d'<u>Adobe Acrobat Reader</u> pour remplir les fichiers PDF sur votre ordinateur personnel (option préférée) ou télécharger l'appli Adobe si vous utilisez un appareil mobile.

Option 1 – Téléchargez le formulaire et sauvegardez-le localement, remplissez le document (les champs en ROUGE sont obligatoires) et cliquez sur le bouton *Envoyer le formulaire* situé en haut à droite du formulaire pour l'envoyer par courrier électronique.

Option 2 – Téléchargez le formulaire et sauvegardez-le localement, remplissez le document (les champs en ROUGE sont obligatoires) et envoyez-le en pièce jointe à l'adresse électronique appropriée indiquée dans les sections de détails du formulaire.

Option 3 – Téléchargez le formulaire, remplissez-le et envoyez-le par la poste à l'adresse indiquée au verso de votre contravention.



> Demander un procès pour un avis d'infraction (contravention)

Il n'est pas nécessaire de se présenter en personne pour demander un procès. Les demandes de procès peuvent être faites par courrier électronique en remplissant un formulaire d'avis d'intention de comparaître (AIC) et en l'envoyant à <u>requestatrial@brampton.ca</u> ou par la poste à l'adresse figurant au verso de votre avis d'infraction.

Cliquer pour télécharger

> Demander un règlement rapide

Planifiez une réunion de règlement rapide avec le poursuivant pour discuter du règlement possible de l'accusation. Toutes les réunions de règlement rapide avec le poursuivant seront offertes par téléphone, quelle que soit la distance qui sépare la personne du palais de justice.

Commencer votre demande

> Demande de prolongation du délai de paiement de l'amende

Demandez au tribunal un délai supplémentaire pour payer l'amende indiquée sur votre contravention concernant une infraction provinciale. Si vous avez besoin de plus d'espace pour présenter les raisons de votre demande de prolongation du délai de paiement, vous pouvez également remplir et joindre des pages supplémentaires.

- Envoyez le formulaire par courrier électronique à <u>provoff@brampton.ca</u> OU
- Envoyez-le par la poste à l'adresse indiquée au verso de votre contravention

Cliquer pour télécharger – français

> Réouverture de la demande de règlement rapide ou de procès

Pour demander la réouverture d'une condamnation à l'issue d'un procès ou d'une audience de règlement rapide. Le formulaire doit être entièrement rempli et accompagné d'une explication de l'examen. Si vous avez besoin de plus d'espace pour présenter les raisons de votre demande de réouverture, vous pouvez également remplir et joindre des pages supplémentaires.

- Envoyez le formulaire par courrier électronique à provoff@brampton.ca OU
- Envoyez-le par la poste à l'adresse indiquée au verso de votre contravention

Cliquer pour télécharger – français



> Ajournement de la première date de procès

Demander l'ajournement de la première date de procès pour un avis d'infraction. Veuillez noter que la date initiale de votre procès ne sera pas modifiée tant que vous n'aurez pas reçu une nouvelle date de notre part. Remplissez le formulaire de demande et envoyez-le par courrier électronique à requestatrial@brampton.ca au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date initiale du procès. Une seule demande d'ajournement est autorisée.

Cliquer pour télécharger

> Demande de photocopie

Pour demander une photocopie du dossier de la Cour, remplissez ce formulaire et envoyez-le par courrier électronique à <u>provoff@brampton.ca</u> ou par la poste au greffe de la Cour indiqué sur votre contravention ou à l'endroit où votre audience a eu lieu. Les photocopies font l'objet de tarifs réglementés (2.00 \$ par page pour les copies ordinaires et 3.50 \$ par page pour les copies certifiées)

Cliquer pour télécharger – français

> Demande de remise de la rencontre pour règlement rapide

Demander l'ajournement de la première date de règlement rapide concernant un avis d'infraction. Veuillez noter que votre date initiale de règlement rapide n'est pas modifiée tant que vous n'avez pas reçu une nouvelle date de notre bureau. Remplissez le formulaire de demande et envoyez-le par courrier électronique à earlyresolution@brampton.ca au moins 48 heures (deux jours ouvrables) avant la date initiale du procès.

Cliquer pour télécharger

> Formulaire de demande de divulgation de circulation

Veuillez consulter la page Demande de divulgation et suivez la procédure décrite sur cette page.

> Formulaire de demande de divulgation municipale

Veuillez consulter la page Demande de divulgation et suivez la procédure décrite sur cette page.



> Formulaire de facture de l'interprète

Formulaire de facture de l'interprète (formulaire 1184). Seul l'interprète qui a fourni des services d'interprétation au palais de justice des infractions provinciales de Brampton peut remplir ce formulaire.

Cliquer pour télécharger – français

> Avis de motion - 5 Ray Lawson

Présenter une demande à la Cour, par exemple un ajournement dans une affaire pour laquelle une assignation a été délivrée.

Cliquer pour télécharger

> Formulaire de changement d'adresse

Fournir à la Cour votre adresse à jour pour toute correspondance

Cliquer pour télécharger - français

> Guide pour les défendeurs

Ce guide fournit aux défendeurs des renseignements généraux sur la procédure judiciaire relative aux causes portant sur des infractions provinciales. Il ne couvre pas toutes les circonstances qui pourraient se présenter dans votre cas.

Cliquer pour télécharger - français



Coordonnées des Services judiciaires

Cour des infractions provinciales de la Cour de justice de l'Ontario

Greffe de la Cour des infractions provinciales

5 Ray Lawson Blvd., Brampton L6Y 5L7

O Heures d'ouverture: Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (sauf les jours fériés)

Téléphone: 905.450.4770 **Télécopieur:** 905.450.4794

Ligne téléphonique ATS: 905.874.2130

Courriel: provincialoffencescourt@brampton.ca

Coordonnées des poursuivants

Bureau des poursuivants

5 Ray Lawson Blvd., Brampton L6Y 5L7 (2e étage)

O Heures d'ouverture: Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (sauf les jours fériés)

LTéléphone: 905.450.7211